



24 rue Ramponeau 75020 Paris

09 52 75 31 51

06 03 79 77 09

contact@tracesabelleville.org

<http://www.tracesabelleville.org>

**Commission chargée de la sélection des candidats
à un atelier-résidence temporaire à la Forge
géré par l'association T.R.A.C.E.S.**

La composition de la commission :

2 artistes extérieur à l'Association T.R.A.C.E.S. :

- Mme Michèle MAGESSA, artiste vidéaste
- Mr Jean-Michel SCHEINDER, artiste peintre

2 représentants de la Ville de Paris :

- Chef du département Politique de la Ville dans le domaine artistique, DPVI
- Chef du département de l'art dans la ville, DAC

3 Membres de l'Association T.R.A.C.E.S. :

- Mr Gilles BROUSSAUD, artiste peintre performeur
- Mr Siewert VAN DJIK, comédien
- Mr guillaumetel4 GUSCHLBAUER, artiste peintre plasticien
-

COMMISSION DE DESIGNATION DES ARTISTES CANDIDATS AUX ATELIERS-RESIDENCE TEMPORAIRE RELEVANT DU PROJET T.R.A.C.E.S. A LA FORGE

RÈGLEMENT INTERIEUR

Objet

La commission est instituée afin de procéder, dans la plus grande transparence, à la sélection des candidats qui ont déposé un dossier de candidature dans le cadre du projet T.R.A.C.E.S. à la Forge.

Composition de la commission

La commission est composée de : 2 artistes extérieurs à l'association T.R.A.C.E.S.,
2 membres de la Ville de Paris (Direction des affaires Culturelles et Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration),
3 membres du Conseil d'Administration de T.R.A.C.E.S. (dont au moins un artiste).

Durée du mandat

Les membres de la commission sont désignés pour une durée d'un an par le Conseil d'Administration de l'association T.R.A.C.E.S.

En cas de vacance d'un poste de membre pour quelque motif que ce soit, le bureau de l'association T.R.A.C.E.S. désigne un remplaçant pour le reste de la période en cours.

Fonctionnement et quorum

La commission est constituée par les membres désignés ci-dessus.

Elle peut valablement siéger dès lors qu'un minimum de trois de ses membres sont présents.

L'instruction des dossiers se fait sur la base des critères artistiques définis sur proposition de l'Association T.R.A.C.E.S. dans le cadre du projet T.R.A.C.E.S. à la Forge.

Chaque fois que la chose est possible, la commission retient plusieurs candidats classés par ordre préférentiel pour chaque atelier-résidence temporaire à pourvoir en fonction de la disponibilité des ateliers.

Périodicité et convocation

La commission se réunit deux fois par an. Le calendrier des séances est établi par l'Association T.R.A.C.E.S.. La transmission par écrit de l'ordre du jour, effectuée avec un délai minimal de cinq jours ouvrables, tient lieu de convocation.

En outre, en cas de nécessité, l'association T.R.A.C.E.S. peut réunir la commission, par tout moyen approprié, afin de délibérer sur un ordre du jour exceptionnel.

Procès verbal

Le rapporteur de la commission, désigné parmi les membres de l'association T.R.A.C.E.S., rédige un procès verbal des décisions arrêtées.

Confidentialité

Les membres de la commission ainsi que le rapporteur sont tenus au secret des débats et des informations à caractère personnel données sur les demandeurs à l'occasion des délibérations.